Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1982)

**Heft:** 661

Rubrik: Vaud

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Lire les écrivains romands

... L'ennui, avec ces écrivains romands, c'est qu'ils écrivent beaucoup! Et pas mal de choses intéressantes, parfois remarquables! Alors moi, je ne suis plus.

Tenez, Gabrielle Faure, par exemple, et son roman L'Excavation. L'histoire d'une maison promise à la pioche des démollisseurs (d'où le titre — car il est bien vrai qu'on ignore s'ils seront capables de reconstruire quelque chose à la place, quelque chose d'habitable...), avec les destinées imbriquées de dix ou douze locataires, des «misérables» pour parler comme Hugo; des «humiliés et des offensés» pour parler comme Dostoiewski — hommes et femmes qui ont toujours compté pour beurre, qu'on a toujours laissés pour compte, laissés de côté; qui dans le meilleur des cas ont été «premier des viennent ensuite»... Faute d'un peu d'argent, faute d'un peu de brillant, faute peut-être d'un minimum de vitalité. Je pensais en lisant L'Excavation à ces admirables nouvelles d'Alice Rivaz qui s'intitulent Sans Alcool. Même tendresse pour les petits — et jusqu'au chien Bayard, qui est froussard — même humour discret et parfois un peu noir.

... Tenez, Monique Laederach, et son gros roman La Femme séparée, paru au début de l'été. L'héroïne, qui est en instance de divorce, a tous les dons qui font défaut aux personnages de Gabrielle Faure: intellectuellement brillante, études supérieures, séduisante, grande vitalité qui lui permet de se «retourner» et d'entreprendre... Et pourtant — ce qui tendrait à montrer que je me suis trompé en disant des héros de L'Excavation que leur drame, c'est de manquer d'un minimum de... — elle n'en est pas beaucoup plus avancée et son mal de vivre n'en est pas beaucoup moins grand. C'est qu'elle-vit dans un monde — le nôtre — où il est

difficile pour une femme, non pas de «vivre sa vie», mais de se trouver, d'accéder à un statut d'adulte «à part entière». Où précisément dans la mesure où elle sera ou passera pour femme *libérée*, on aura tendance à la traiter en simple partenaire sexuelle... Le tout très juste de ton, fait d'observations en quelque sorte *cliniques*, inséré très exactement dans un espace et pour une part dans un temps — je dirais: *radiographie*, avec bien quelques ombres suspectes!

Comme le temps passe! Je lisais en même temps Fécondité, 750 pages, un des derniers romans de Zola, paru après sa mort.

Inutile de le dire: l'héroïne de Monique Laederach n'a pas d'enfants, ni ne veut en avoir, et celles de ses amies qui en ont, le moins qu'on puisse dire, c'est que leur problème ne s'en trouve pas résolu! Mais ici:

«Quand ils eurent dressé la liste exacte, ils trouvèrent, nés de Mathieu et de Marianne (les deux héros âgés de près de 90 ans), 158 enfants, petitsenfants, arrière-petits-enfants, sans compter quelques petits dernier-nés, ceux de la quatrième génération.» (p. 721) Et sans compter une vingtaine d'autres, installés en Afrique et la *civilisant*, qui surviennent au dernier moment!

«A peine quinze cent millions d'âmes, aujourd'hui, conclut Zola, n'est-ce pas misérable, lorsque le globe, ouvert tout entier à coups de charrue, devrait en nourrir dix fois davantage?»

SS Jean-Paul II devrait faire rééditer *Fécondité* — et nous devrions relire Malthus. C'est d'ailleurs ce que je fais!

J. C.

**VAUD** 

# Impôt locatif: une affiche codée

Moins d'impôt pour le propriétaire habitant son propre immeuble. Les Vaudois vont voter. Les affiches sont sorties. Comment les partisans du «oui» transmettent-ils le message? L'affiche mérite description.

On voit donc un jeune couple, entre trente et quarante, souriants, habillés simple bon genre-sport, lui, col roulé, elle, chemisier au col découpé en arrondis. Entre eux deux, dans les bras de sa mère, l'enfant, qui sourit grave, tête nue, cheveux raides comme la mère, un chaud capuchon, doublé de lainage blanc, rejeté en arrière.

Derrière eux, la maison: deux étages, plus combles aménagés, style villa ferme bernoise, dans la gamme des 500 000 francs, au prix d'aujourd'hui, mais elle a dû être construite il y a quelques années déjà, à en juger par la végétation grimpante qui habille la façade.

Affiche bonheur, bien-être. Les porteurs du mes-

sage «alléger l'impôt» n'ont pas l'air accablé et ne cherchent pas à inspirer la pitié. Par rapport à la moyenne de la population, tout les code: aisance. Le choix d'une famille à enfant unique est significatif. La maison, pour un jeune couple, implique le double gain, donc la disponibilité de la mère. D'où la limitation de la famille malgré l'espace habitable disponible. S'ils se sont lancés, hardiment, jeunes encore, les charges hypothécaires doivent être lourdes, et l'impôt net réduit d'autant. Que veulent-ils de plus?

Sans démagogie, on pourrait opposer des familles à trois enfants, logées dans des trois pièces, et pour lesquelles pas un centime de l'argent consacré au loyer n'est déductible. Cette opposition par images-types permettrait de dégager une sorte de vérité, non pas fiscale seulement, mais civique.

#### **UNE FAUTE GRAVE**

Il est faux, et d'une faute grave, de prendre une mesure fiscale en faveur d'une fraction de la population (telle qu'affichée). L'impartialité de la loi en souffre. Les réactions vives suscitées par un sentiment d'injustice profond sont inévitables. De surcroît, Vaud va entrer, est déjà entré dans une période financière et économique difficile. Dès maintenant des voix s'élèvent pour exiger des sacrifices. Comment les faire accepter éventuellement, si en même temps un nombre restreint de contribuables (tels qu'affichés) est ostensiblement et légalement avantagé. Les initiatives «pourquoipas-nous-aussi» sont déjà annoncées.

Au-delà des modalités du décret sur l'impôt locatif, les Vaudois décideront de leur confiance dans l'impartialité de l'Etat. Au vu des années sombres qui viennent, il serait bon que cette confiance ne soit pas trop entamée. Le «non» est, dans cette perspective, primordial.

#### MOTION GONTHIER

# Nouvelle répartition des déficits

Quand le député Gonthier était radical, il en voulait déjà beaucoup aux fonctionnaires. Son groupe, au Grand Conseil vaudois, le trouvait compromettant. Depuis, il a passé au parti libéral. Il y est moins marginal. Du coup, son style est devenu plus fleuri, mais sa pensée n'a pas changé.

Il vaut la peine de citer intégralement la motion qu'il vient de déposer sur le bureau du Grand Conseil et qui sera prochainement développée. Voici donc cette «motion demandant modification du Statut général des fonctions publiques cantonales»:

Pendant l'euphorie précédant la passe difficile que nous traversons, nos fonctionnaires cantonaux ont vu leur traitement s'améliorer (avec un léger retard il est vrai), grâce à un statut supportant toutes comparaisons à celui du secteur privé, sécurité en plus.

En cette période où les élus de nos collectivités publiques s'abandonnent aux joies de l'élaboration des budgets 1983 apparaît toute l'influence dépen-

sière de ce statut sur les finances tant communales que cantonales et tout l'illogisme de la conjugaison de l'automaticité de l'indexation des salaires et des augmentations annuelles.

Le statut général des fonctions publiques cantonales, catalyseur du fonctionnarisme et généralisateur par son automatisme, ne permet pas l'adaptation des traitements des fonctionnaires méritants (les plus nombreux) au détriment des mauvais éléments qui, eux, ne peuvent pas être licenciés comme il serait souhaitable.

Par cette motion, je demande une révision du statut général des fonctions publiques cantonales allant dans le sens, entre autres:

- 1) de l'attribution d'une masse salariale par enveloppe budgétaire, par département ou par service, permettant une rémunération basée sur la qualité et la diligence des fonctionnaires;
- 2) d'une adaptation annuelle de cette masse salariale tenant compte des résultats de nos finances

cantonales et supprimant l'automatisme de l'indexation des salaires et des augmentations annuelles;

3) d'une nomination par période de quelques années pour l'ensemble des fonctionnaires, renouvelable, mais permettant la cessation de fonction pour les cas ne donnant pas entière satisfaction. Je désire que cette motion soit transmise à une Commission pour étude et rapport.

On appréciera tout particulièrement la deuxième proposition qui veut lier le résultat des finances cantonales (ce résultat dépend fondamentalement des décisions des députés, faut-il le rappeler) à la rétribution des fonctionnaires (qui n'y peuvent mais, n'ayant pas de pouvoir de décision)!

Par exemple, dans la logique Gonthier libéral, on décidera d'exonérer de douze millions d'impôts les propriétaires, puis on fixera la rétribution des fonctionnaires en fonction de l'inévitable résultat.

#### COMMUNICATION

## Le télétexte en point de mire

La diffusion de quelques pages en français pendant le dernier Comptoir suisse a permis à la Suisse romande de découvrir le télétexte. L'essai, commencé le 1er octobre 1981, se poursuit en allemand. De plus en plus d'appareils de télévision sont offerts et vendus avec le décodeur nécessaire. La SSR et des éditeurs de journaux rédigent une soixantaine de pages d'actualité que plus de 120 000 télélecteurs sont en mesure d'appeler sur leur petit écran, avec en supplément les informations plus complètes diffusées en Allemagne fédérale et en Autriche. Les Zurichois «cablés» peuvent en outre lire le «Telezitiig» produit par un autre procédé et propagé «en confection», alors

que les «télétextes» sont livrés «à la carte» grâce à l'appareil de télécommande proposé par le vendeur.

A quand le passage au régime définitif? Il ne devrait pas tarder, selon les informations qui commencent à circuler! L'éventualité d'une taxe de concession et de publicité «télétextée» semble être envisagée, ce qui n'avait pas été annoncé jusqu'ici.

Au surplus, les nombreux acheteurs d'appareils équipés pour le télétexte pourraient être surpris de devoir faire adapter leur décodeur à leurs frais pour être en mesure de continuer à recevoir les bulletins proposés à la convoitise des télélecteurs. Evidemment cela ne touche pas fortement les Romands puisque l'absence de bulletins en français ne les a pas incité à se procurer un appareil dûment équipé. Mais ont-ils participé néanmoins aux essais en payant leur concession?